

## Le chêne est mort, Vive le chêne !



Connu de tous, le chêne bicentenaire situé entre Bioley et Assens a été abattu pour des raisons sécuritaires. Le vénérable arbre solitaire est tombé un mardi matin d'avril sous la morsure des tronçonneuses. Son état le rendait dangereux. Il n'a fallu que 9 jours... pour qu'un successeur lui soit trouvé.

### Sommaire :

Mémento	page 2	Nouveau chêne	page 6,7
Etat civil, Impôt chien	page 3	Zone faune	page 8
Qualité de l'eau	page 4	Boîte à livres	page 9
1er Août	page 5	Divers	page 10 à 12

## Communications municipales officielles



# Administration communale

1er étage de la Maison villageoise



### Joseph Despont, Syndic

Administration générale, finance et urbanisme  
021/882 58 65 - 079/412 25 41  
greffe@bioley-orjulaz.ch

### Pascal Guiducci, Municipal

Service de voirie  
021/882 54 27 - 078/788 78 18  
pascal.guiducci@bioley-orjulaz.ch

### Cyril Létra, Municipal

Œuvres sociales, écoles  
079/172 86 08  
cyril.lettra@bioley-orjulaz.ch

### Dominique Schmid, Municipal

Gestion des déchets, eau et épuration  
021/882 58 85 - tél. prof. 021/348 28 90  
mobile 079/637 93 02  
dominique.schmid@bioley-orjulaz.ch

### Ferdinando Scuderi, Municipal

Forêts, domaines et chemins  
021/882 58 62 - 079/212 32 94  
ferdinando.scuderi@bioley-orjulaz.ch

### Nicole Zahler

Greffe municipal & Contrôle des habitants  
021 882 57 30  
greffe@bioley-orjulaz.ch

### Angeline Favre

Bourse communale  
021/882 57 53 - 021/882 57 38  
bioley.bourse@bluewin.ch

### Claude Emery

Employé communal  
079/279 25 61

### Chantal Matthey

Réservation maison villageoise  
021/882 51 12

### Eric Wursten

Président du conseil général  
079/276 87 12  
president.conseil@bioley-orjulaz.ch

### Pierre Matthey

Vice président du conseil général  
079/507 13 76  
vice-president.conseil@bioley-orjulaz.ch

### Alice Gentil

Secrétaire du conseil général  
079/771 26 73  
secretaire.conseil@bioley-orjulaz.ch

**CHUV** 021/314 1111

**Urgences** 144

**Hôpital d'Yverdon** 024/424 44 44

**Hôpital d'Orbe** 024/442 61 11

### Ouverture de l'administration communale

les mardis ouvrables de  
**09h00 à 11h00**

et les mercredis ouvrables de  
**17h00 à 19h00**

ou sur rendez vous

### Ouverture de la déchetterie

les mercredis ouvrables de  
**18h00 à 19h00**

les samedis ouvrables de  
**10h00 à 12h00**

## Communications municipales officielles

### ETAT CIVIL

#### Naissances :

25.12.2018 Henchoz Emilie  
20.01.2019 Amrein Zahra Fatoumata  
08.05.2019 Becker Lucie



#### Décès :

28.02.2019 Emery Marie

### IMPOT SUR LES CHIENS

Se référant à l'art. 9 de la Loi sur la police des Chiens (LPOC), la Municipalité informe les propriétaires de chien(s) qu'ils sont tenus d'annoncer à l'administration communale :

- les chiens achetés ou reçus en 2018
- les chiens nés en 2018 et restés en leur possession
- les chiens qui n'ont pas été annoncés
- les chiens vendus, donnés ou morts.

Les chiens déjà inscrits en 2018 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office ; il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.



A plusieurs reprises, des déjections canines ont été retrouvées dans le gravier et les espaces verts du cimetière de notre village.

Désormais, les chiens même tenus en laisse ne seront plus autorisés d'accéder à ce lieu de repos.

Merci d'avance pour votre compréhension.



La Municipalité.

### INFORMATIONS SUR LA QUALITE DE L'EAU À BIOLEY-ORJULAZ

Le Service de l'eau de Lausanne fournit de l'eau potable à notre commune. Cette eau provient du réservoir de l'Orme situé sur la commune de Morrens.

L'eau de ce réservoir, provient à 2/3 des sources de Thierrens et à 1/3 du lac Léman. Ces proportions fluctuent en fonction du débit des sources. Le réservoir pourrait ne contenir que de l'eau du lac, de l'eau de source, ou un mélange des deux.

L'eau du Léman est traitée par filtration sur sable à l'usine de Saint-Sulpice. Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée avec du chlore fabriqué par électrolyse du sel, avant d'être injectée dans le réseau.

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la source jusqu'au robinet. Au total, en 2018, 6'283 échantillons ont été prélevés et 105'000 analyses ont été effectuées par un laboratoire accrédité.

La qualité de l'eau pour les paramètres physico-chimiques a été en tout point conforme aux exigences légales. Des analyses sur les micropolluants (pesticides, médicaments et divers autres composés) ont été effectuées soit par notre laboratoire, soit par un laboratoire externe.

Pour l'eau distribuée, les résultats de toutes les analyses effectuées donnent des valeurs inférieures aux limites admises. L'eau distribuée au robinet est une eau potable de qualité à boire sans modération.

Résultats des analyses physico-chimiques de votre eau en 2018

Caractéristique	Unité	Objectif de qualité	Réservoir de l'Orme	
			Min	Max
Conductivité à 25°C	µS/cm	200-800	519	470
Dureté totale	°français	> 10	19.1	28.1
Calcium (Ca)	mg/l	< 200	62.4	90
Magnésium (Mg)	mg/l	< 50	8.4	13.5
Sodium (Na)	mg/l	< 20	4.9	6.2
Potassium (K)	mg/l	< 5	1.5	4.7
Hydrogencarbonates	mg/l	—	191.4	318.4
Chlorures (Cl)	mg/l	< 20	9.6	13.8
Sulfates (SO4)	mg/l	< 50	19.6	33.3
Nitrates (NO3)	mg/l	< 25	9	23

La dureté correspond à la teneur en calcium et magnésium présents naturellement dans l'eau. Plus la concentration est élevée, plus elle est «dure».

Cette dureté n'a aucune incidence sur la santé, mais peut présenter quelques inconvénients en milieu domestique, à savoir l'entartrage des installations et des appareils ménagers.

Dans le cas d'une eau ayant une dureté inférieure à 25°f, l'installation d'un dispositif d'adoucissement d'eau ne se justifie pas.



### FÊTE NATIONALE SUISSE : 1er AOÛT 2019

---

La Municipalité de Bioley-Orjulaz a le plaisir de vous convier à célébrer la Fête nationale à la Maison villageoise. Tous les habitants du village, ainsi que leur famille et amis sont les bienvenus.

Programme de la manifestation

20h00	Sonnerie des cloches
21h00	Partie officielle à la grande salle de la Maison villageoise et allocution de M. Joseph Despont, Syndic

Comme l'année dernière, le traditionnel feu sera érigé, en fonction de la météo, aux abords de la Maison villageoise (2ème parking nord Praz-Communaux).

La partie festive sera assurée par une société locale. Des animations seront prévues pour les enfants.

Aussi, vous aurez la possibilité de vous restaurer dès 18h30.

Au plaisir de vous rencontrer nombreuses et nombreux.

La Municipalité.



### PLANTATION D'UN NOUVEAU CHÊNE



*Photo MS .De g. à dr: le paysagiste Jean-Philippe Maugry, le syndic Joseph Despont, le directeur de Menétrey SA, Alain Kurzen, l'herboriste Christophe Perret-Gentil et Loïc Berthet, paysagiste également*

Un nouveau chêne remplace déjà l'ancien.

Neuf jours après l'abattage d'un chêne au moins bicentenaire, un nouvel arbre a été planté entre Assens et Bioley-Orjulaz.

L'espace ne sera pas resté vide longtemps. Neuf jours après l'abattage du chêne solitaire et au moins bicentenaire installé entre Assens et Bioley-Orjulaz, un nouvel arbre a été planté. "Un chêne pédonculé (*Quercus robur*), arbre symbolisant la force chez les Celtes, expliquait Christophe Perret-Gentil au moment de la plantation.

Dans leur langue, *Quercus* signifiait "l'arbre par excellence". C'était en effet l'espèce la plus courante dans leur environnement".

L'herboriste cofondateur de la société Ariès à Bioley-Orjulaz a tout fait pour que le nouvel habitant de la plaine puisse y insérer profondément ses racines. Il a déversé autour de la motte de la bouse séchée, de l'humus, des cendres de l'ancien chêne et un mélange de plantes médicinales liées au printemps.

Une action saluée par le chant d'une alouette pendant les travaux.

## Communications municipales officielles

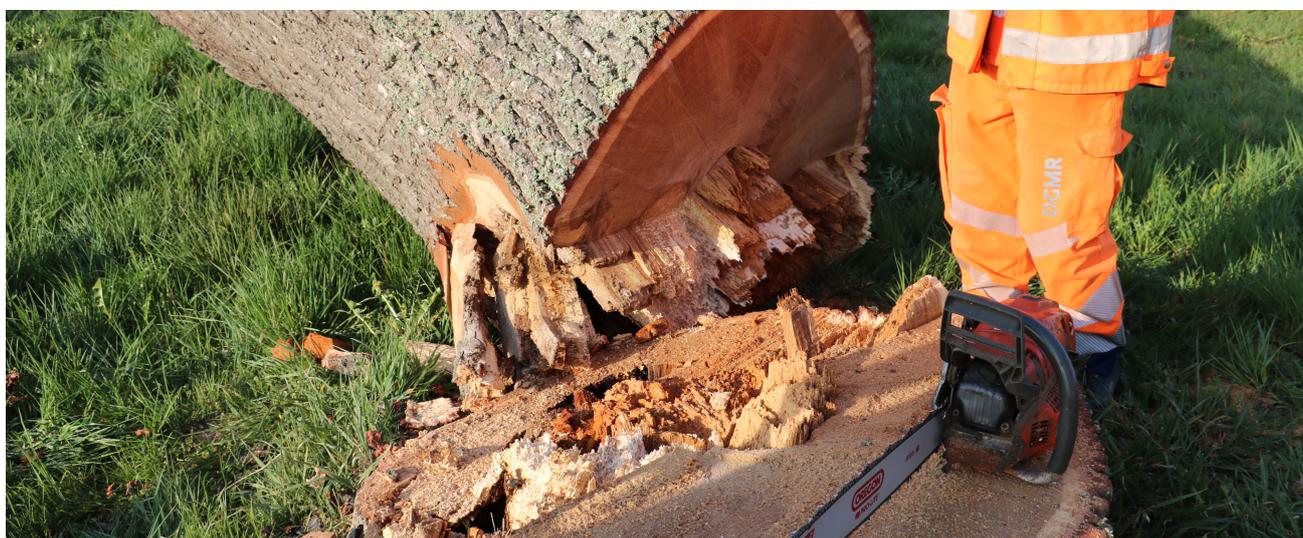
L'emplacement a été choisi un peu plus en retrait de la route et une soixantaine de mètres plus proche d'Assens.

Pile à côté de la borne marquant la frontière entre les deux Communes. "Cela m'évitera de la chercher dans la grande herbe lors des travaux de fenaison", souriait le syndic de Bioley-Orjulaz, Joseph Despont. Et d'ajouter avec malice: "Et puis ainsi, on scelle déjà un peu l'alliance avec la commune d'à côté".

Car, faut-il le rappeler ?, les deux Communes ont entamé des discussions en vue d'une éventuelle fusion.

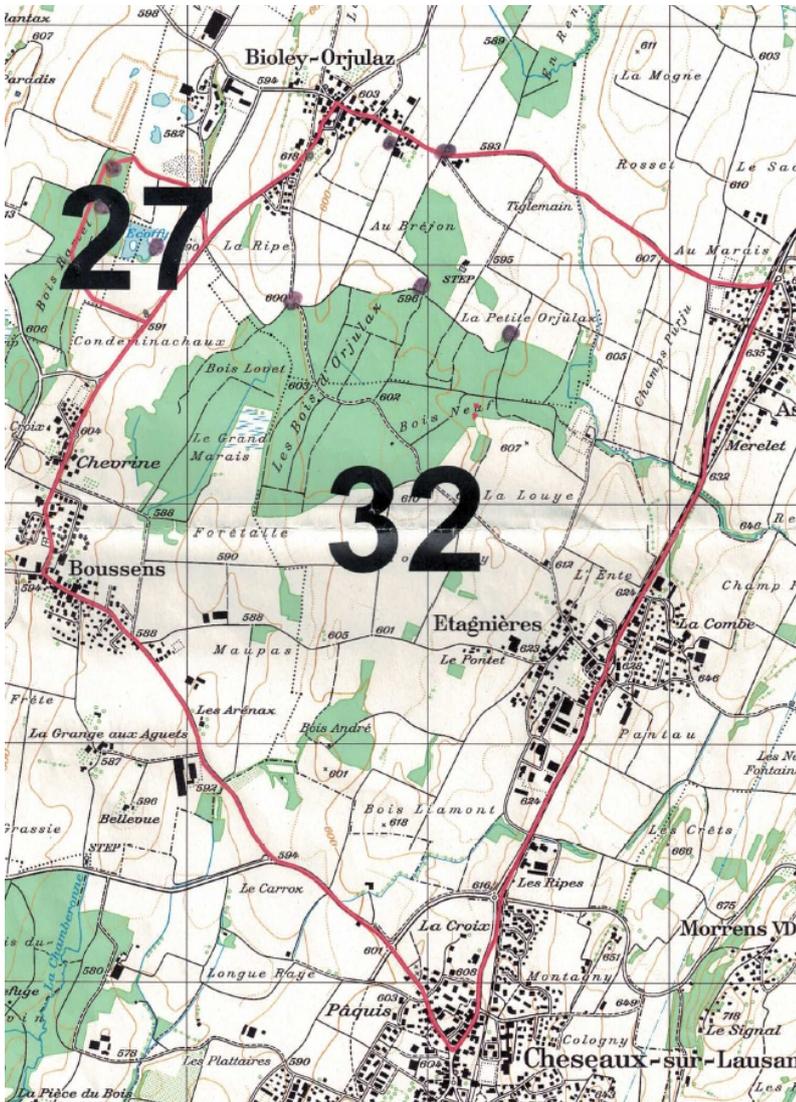
A relever encore que le nouveau chêne âgé d'une vingtaine d'années a été planté par les paysagistes de la société Menétrey SA, également installée à Bioley.

Cette dernière a fait un joli geste pour que la plaine entre Assens et Bioley-Orjulaz retrouve rapidement son plus noble ambassadeur.



Texte et photos repris de L'Echo du Gros-de-Vaud des 5 et 19 avril 2019 par Sylvain Muller

### NOUVELLE DELIMITATION DE LA ZONE DE FAUNE



#### Conservation de la faune et l'Inspection de la pêche

Un numéro d'urgence : 021 557 86 30 Ce numéro est actif tous les jours entre 17h00 et 08h00 ainsi que les week-ends et jours fériés. Il permet ainsi de répondre efficacement aux demandes d'interventions urgentes, telles que l'agonie d'animaux sauvages sur la route, la pollution avec mortalité de poissons, la destruction de milieux naturels ou les actes de braconnage.

Pendant les jours et heures ouvrables ou pour toutes autres demandes et interventions, veuillez appeler Monsieur Christian JAQUET, Surveillant permanent de la faune, Route de Morrens 8, CH - 1053 Cugy.  
Tél : 021 557 15 95 Mobile : 079 237 42 60

Selon la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP), les cantons doivent protéger les animaux sauvages contre les dérangements. A ce titre, son ordonnance d'application permet aux cantons de désigner des "Zones de tranquillité" ou "Zone de réserve" pour la faune sauvage.

A cet effet, la direction générale de l'environnement a édité une nouvelle délimitation de la zone de protection de la faune sur notre territoire.

Elle s'étend de notre commune jusqu'aux villages d'Assens, Etagnières et Boussens. Dans ce périmètre, la chasse et la capture d'espèces animales y sont en principe interdites et les chiens doivent y être tenus en laisse.

Ainsi depuis quelques semaines, des panneaux ont été installés par le service de la faune et de la nature sur les chemins menant à cette zone, rappelant aux propriétaires de canidés cette mesure.



# LA BOITE A LIVRES ET TABLEAU D'AFFICHAGE LIBRE A DISPOSITION DE LA POPULATION

La boîte à livres du village a ouvert!

Comme vous l'avez peut-être déjà constaté, une boîte à livres est maintenant à disposition de tous, petits et grands.

Située sur la place du village derrière la fontaine, elle contient des ouvrages, classés par catégories, proposés librement aux passionnés de lecture.

Le but de ce concept est de pouvoir emprunter un livre et après l'avoir lu, de le rendre à cet endroit.

De même, les livres déjà utilisés et excédentaires peuvent être déposés librement dans ce local.

A l'intérieur se trouve également un panneau d'affichage libre, pouvant accueillir flyers ou autres petites annonces.



C'est sous l'impulsion de membres du conseil général que ces projets ont été réalisés par la municipalité.

Ces initiateurs se sont regroupés en association nommée "Bien-Être" afin de développer les activités culturelles et événementielles de notre village.

Ainsi, si vous êtes motivés à rejoindre ce groupe, vous êtes cordialement invités à prendre contact avec Françoise Piller : [fra.piller@gmail.com](mailto:fra.piller@gmail.com).

## LACHAT & FILS SA : UNE ENTREPRISE TAILLEE DANS LA PIERRE



Fondée en janvier 1970 par Pierre Lachat, l'entreprise Lachat & Fils SA a connu bien des déménagements avant de venir s'installer en 2015 dans notre commune. Elle a occupé d'abord l'atelier de la cathédrale de Lausanne aux pieds du Gymnase de la cité, puis dès 1982 des locaux à Crissier.



Avec la venue en 1985 de Daniel Lachat, fils de Pierre, jeune tailleur de pierre passionné, dynamique et polyvalent, l'entreprise a peu à peu renforcé son effectif et accru sa notoriété. Par la présence de Daniel, l'entreprise Lachat et Fils a pu mener à bien des chantiers de grande importance et s'est forgée une solide réputation dans l'entretien, la rénovation et la réfection de monuments historiques et de bâtiments en pierre naturelle.



LACHAT  
&  
FILS SA

Forte de ses nombreuses compétences acquises dans le domaine de la pierre de taille, l'entreprise Lachat et Fils offre des solutions complètes et de qualité pour mettre en valeur le patrimoine bâti.

## Les entreprises de notre commune

Entreprise à taille humaine, elle compte actuellement 14 tailleurs de pierre qualifiés CFC qui sont aptes individuellement à mener à bien toutes les missions. Elle met également un point d'honneur à assurer la relève en formant régulièrement des apprentis(es). Actuellement elle compte dans son effectif 4 apprentis.

L'entretien, la restauration et la rénovation font appel à une solide connaissance des matériaux, à la manière de les traiter et de les mettre en oeuvre. Cela demande aussi une grande sensibilité et beaucoup d'humilité pour gérer la solution la plus minimaliste possible afin de préserver un maximum de matière d'origine et le cachet de l'objet.

Malheureusement, il arrive aussi que certaines parties doivent être entièrement remplacées, pour des raisons de statique, parce que trop dégradées, comme des tablettes et couronnements de fenêtre. Dans ce cas, Il est recherché par tous les moyens à retrouver la mouluration d'origine, la pierre la plus proche en terme de texture, couleur et qui assure une bonne longévité à l'ensemble.

L'entreprise offre des prestations variées tant aux particuliers qu'aux collectivités publiques. (Confédération, Cantons, Communes), à savoir :

Construction proprement dite : encadrements de portes et fenêtres, chaînages d'angle, cordons, frontons, voûtes, balcons, dallages, escaliers.

Décoration intérieure et extérieure : corniches, cheminées, dallages, éléments décoratifs divers... Pour le mobilier urbain (bordures de route ou trottoir, bornes cantonales...)

Nettoyages basse et haute pression de pierres naturelles et artificielles, de crépis de façade.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à les contacter :

### **Lachat et Fils SA**

Route de Bettens 7

1042 Bioley-Orjulaz

Tél :021 635 39 37 / Fax :021 635 39 57

Nat :079 622 70 36 / [info@lachatetfils.ch](mailto:info@lachatetfils.ch)



### DEPOT DE DECHETS VEGETAUX EN FORET

Début janvier 2019, l'inspecteur des forêts du 18 arrondissement de Cugy a adressé un courrier imposant à la commune de remédier au dépôt sauvage de déchets végétaux en forêt.

En effet, si l'usage de la benne réservée aux déchets compostables ménagers est bien respecté, l'entreposage de branches et résidus verts volumineux était en infraction avec la loi sur la gestion des déchets et la loi forestière vaudoise.

Nous avons également constaté que de nombreuses entreprises professionnelles actives dans les espaces verts venaient déposer illégalement leurs détritrus.

Ainsi, tous les déchets volumineux devront désormais être déposés gratuitement à la compostière du Gros-de-Vaud située à Bettens

Du lundi au Vendredi de :  
7h00 à 12h00 et 13h15 à 17h30  
<http://www.eco-broyage.ch>



**Studio Fit & Nutri**  
SABRINA GISCLON

COACH SPORTIF  
NUTRITIONNISTE  
MICRONUTRITIONNISTE ASCA



PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION

COACHINGS PRIVÉS  
PERTE DE POIDS - REMISE EN FORME  
PRÉPARATION PHYSIQUE  
COURS COLLECTIFS

CONSEILS ET SUIVIS EN NUTRITION  
BILANS NUTRITIONNELS ET  
MICRONUTRITIONNELS



COOLSCULPTING/  
CRYOLIPOLYSE

STUDIO FIT & NUTRI  
RTE DE LA RIAZ 2 - 1042 ASSENS  
078/893.33.05  
[WWW.FITANDNUTRI.CH](http://WWW.FITANDNUTRI.CH)



Fermeture de  
l'administration  
communale du  
lundi 22 juillet  
au lundi 5 août.

Bel été à tous !

